

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 898 (Rect)

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE 14**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« moitié de la densité démographique moyenne des départements, au sein d'un département dont la densité démographique est inférieure à cette densité moyenne »

les mots :

« moyenne de la population en France métropolitaine ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La moyenne de la population en France métropolitaine semble un critère plus pertinent pour permettre l'accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre.